

A Madame le Sous-Préfet de Muret
S/c du secrétariat de la Sous-Préfecture

Objet : demande de médiation conflit social à la Poste de Muret.

Muret le 21 septembre 2018

A Madame le Sous-Préfet,

Dans le cadre du conflit social qui oppose depuis le 4 août 2018, le personnel de la Poste du service de la distribution au Directeur d'Etablissement de Muret, nous avons été reçus ce jour conformément à la législation en vigueur suite au dépôt de préavis pour le samedi 22 septembre 2018.

Nous avons appris par le DE que des engagements, pris au niveau de la direction régionale Direction Régionale (DSCC – Direction service courrier colis) située au 169 avenue des Minimes 31200 Toulouse à destination du site de Muret PDC1 (Etablissement de Muret), ne seront pas tenus.

Il s'agissait d'engagements financiers et matériels visant à améliorer la situation actuelle. Cela concernait entre autres points le chantier colis avec une arrivée de trafic colis (+ 20%) pour ce qui est appelé la peak période à forte activité au colis à partir du 16 novembre. Nous vous précisons que lors des audiences précédentes sur les préavis déposés, la date du 15 septembre devait faire jour sur la mise en œuvre des mesures attendues. Le chantier colis n'est pas le seul point qui achoppe dans les discussions.

Par ailleurs, lors du CHS/CT du 4 juin 2018, nous avons évoqué des améliorations des conditions de travail des agents. Des mesures étaient conditionnées à ses mêmes engagements financiers cités en référence et qui ne seront pas tenus car l'enveloppe allouée n'est plus d'actualité ou dépensée sur d'autres postes de gestion dont nous n'avons pas eu la connaissance de destination.

Le personnel du site de Muret demande, par le biais de ses représentants du personnel, et cela au bout de 1 mois et demi de conflit la tenue d'une médiation. Le personnel de Muret est conscient de la gêne occasionnée auprès de l'ensemble des acteurs du tissu socio-économique, des usagers et l'ensemble des structures, Mairies et administrés desservis par les services postaux.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez recevoir l'expression de la considération de l'ensemble du personnel du site de Muret PDC1.

Pour le personnel, les représentants

Jean Luc Seilhé
Mandaté par le personnel

Loïc Graule
Secrétaire du CHS/CT du Muretain